

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département du
PAS-DE-CALAIS**

-:-:-

L'an deux mille dix-sept, le 14 avril, à 9 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Steeve BRIOIS, Maire, en suite de convocations en date du 8 avril 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

**Arrondissement de
LENS**

-:-:-

ETAIENT PRESENTS : M. Steeve BRIOIS, **Maire**, M Laurent BRICE, Mme Maryse POULAIN, MM. Jean-Richard SULZER, Christopher SZCZUREK, Bruno BILDE, Mmes Aurélia BEIGNEUX, Liliane PETIT, Annie WANNEPAIN, M. Nicolas MOREAUX, **Adjoint au maire**, Mmes Victoria KRENEK, Josette LECOCQ, Marie-Claire DURIEZ, M. André KALINARCZYK, Mme Margaret LANOY (procuration à Aurélia BEIGNEUX à 11h00), MM. Jacques MARTEL, Patrick HAUCHART (procuration à Nicolas MOREAUX à 12h35), Mme Béatrice VAQUETTE, MM. Jean-Robert HAVET, Michel VILAIN, Mmes Martine CROQUELOIS, Angélique BERTRAM, M. Rémi JACQUART (procuration à Bruno BILDE à 13h05), Mme Mélaine GUILBERT (procuration à Liliane PETIT à 13h03), M. David NOEL, Mme Marine TONDELIER, MM. Stéphane FILIPOVITCH, Clément GOLKA et Mme Dounyazade MADJIDI, **Conseillers municipaux**.

**Canton d'
HENIN-BEAUMONT**

-:-:-

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : Mme Jeanne BARALLE, **Conseillère municipale** (procuration à Christopher SZCZUREK), Mme Marylise BONICEL, **Conseillère municipale** (procuration à Annie WANNEPAIN), M. Alain DETREZ, **Conseiller municipal** (procuration à Laurent BRICE), M. Eugène BINAISSE, **Conseiller municipal** (procuration à Marine TONDELIER), M. Geoffrey GORILLOT, **Conseiller municipal** (procuration à Stéphane FILIPOVITCH), Mme Annie MAGNIEZ, **Conseillère municipale** (procuration à Maryse POULAIN).

**Séance du
14 AVRIL 2017**

-:-:-

N° 2017 – 050

-:-:-

SECRETARE : Mme Victoria KRENEK, conseillère municipale.

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 21 avril 2017.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier municipal pour l'exercice 2016 ;

Considérant que le compte de gestion reprend, dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Considérant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Trésorier municipal est certifié conforme par l'ordonnateur au compte administratif ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ARTICLE 1 : ADOPTE le compte de gestion du Trésorier municipal, pour l'exercice 2016, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'Article L. 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

HENIN-BEAUMONT, le 14 avril 2017

Le Maire,



Steve BRIOIS

